

3 D NUISIBLES EXTERMINATION
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 21 rue de Voujeaucourt, 25420 COURCELLES LES
MONTBELIARD
853 125 169 RCS BELFORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 octobre,
A 14 heures,

Les associés de la Société 3 D NUISIBLES EXTERMINATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 21 rue de Voujeaucourt 25420 COURCELLES LES MONTBELIARD, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Vanessa VILLANI, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente, permet de constater que les associés présents possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de la Présidente et nomination de son remplaçant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Vanessa VILLANI, à compter de ce jour, de son poste de Présidente de la Société et est remplacée par Monsieur Francesco PULICARI, demeurant 6 Rue de l'Allan, 25600 VIEUX-CHARMONT, actuel Directeur Général et qui ne sera pas remplacé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francesco PULICARI fait savoir qu'il accepte le mandat qui vient de lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

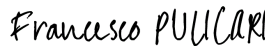
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente démissionnaire et le Président nommé.

Vanessa VILLANI

Signé par :

7FAA190773FD4B9...

Francesco PULICARI
« Bon pour acceptation des fonctions
de Président »

DocuSigned by:

80638B42CF0D41A...